

## Edito Les erreurs du passé !

Pour son second quinquennat, le président Félix Tshisekedi, a martelé dans son discours programme, qu'il ne reviendra pas aux erreurs du passé. Tout le monde a désormais les yeux braqués sur les actes posés par les autorités congolaises et notamment, les chefs des Institutions de la République en commençant par l'Institution Président, le Pouvoir exécutif, le Pouvoir judiciaire et le Pouvoir législatif dont, à part le président, les responsables sont à désigner à savoir : les deux chambres du Parlement et le Gouvernement.

Il est à noter que parmi les erreurs du passé, nous épinglons la mal gouvernance, le tribalisme, le clientélisme, le détournement, la corruption, l'impunité, le manque de rigueur dans les recrutements des hommes et femmes qu'il faut à la place qu'il faut. Bref la promotion des antivaleurs, en reléguant l'intérêt supérieur de la nation en seconde position. Ceux qui sont aux affaires mettent en première position leurs intérêts individuels en première position. Malheureusement, au moment où nous sommes encore à l'étape de la mise en place des institutions, les erreurs du passé réapparaissent en grande vitesse.

Les Congolais des quatre coins de la République crient et continuent à crier aux injustices dans beaucoup de domaines ou dans plusieurs affaires au niveau de la justice, du monde de l'emploi auprès de certains employeurs notamment les Asiatiques, mais aussi certains Congolais. Tous ces maux sont classés parmi les erreurs du passé. Que dire du vécu quotidien, de la dépréciation du pouvoir d'achat, de l'inflation de la monnaie, de la trahison au front des combats à l'Est du pays.

Pour tout dire, les Congolais observent. Etant encore au début du quinquennat, ils attendent que les choses évoluent autrement.

Par ailleurs, ceux qui sont habitués à faire de la sous-traitance pour imposer certains dirigeants aux commandes soit des provinces ou d'autres institutions de l'Etat, contre la volonté des gouvernés ne s'avouent pas vaincus. Pour ce dernier quinquennat du président Félix Tshisekedi, il faudra éviter de s'éloigner de la devise de l'UDPS : " Le Peuple d'abord ".

Au moment où le social de la population se détériore au jour le jour, il faudra que le président de la République puisse prendre des dispositions particulières pour répondre aux nombreuses attentes de la population. Personne ne pouvant mieux dire au président Tshisekedi les plaintes de la population partout où il est passé lors de la campagne électorale, les vendeurs du vent qui sont encore nombreux et ne sont pas découragés à continuer à faire du mal à la population. Pourtant, la RDC aspire à son émergence. Il est clair qu'il n'y a pas d'émergence sans infrastructures. C'est ici le moment d'appuyer le chef de l'Etat pour voir clair, le travail des experts commis au BTC -Bureau Technique de Contrôle-, une structure importante sensée déclarée la conformité des infrastructures construites en RDC. En prenant seulement les routes, elles se détériorent rapidement faute des contrôles appropriés, en référence aux mauvaises pratiques des combines au détriment de l'intérêt supérieur de la République. Les mauvais exemples étant nombreux, il faudra que le président Félix Tshisekedi évite réellement les erreurs du passé.

LRP

## Levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en RDC

# La majorité des Congolais d'accord ?

*\*La peine de mort a été rétablie en République Démocratique du Congo sous certaines conditions*

*\*Dans une note circulaire adressée à l'appareil judiciaire tant civil que militaire, la ministre d'Etat en charge de la Justice écrit : "Ainsi, en exécution de cette décision, la peine de mort, consécutive à une condamnation judiciaire irrévocable intervenue en temps de guerre sous l'état de siège ou d'urgence, à l'occasion d'une opération de Police tendant au maintien ou au rétablissement de l'ordre public ou encore pendant toute autre circonstance exceptionnelle, sera exécutée", qui énumère précisément les infractions visées*

(Lire en page 16)

## Charles Onana aux Congolais : " Unissez-vous, évitez des querelles inutiles pendant cette période où le Rwanda jure à vous ravir une partie de votre pays "

(Lire en page 3)

## Desormais la Midema à Kikwit...



70ème anniversaire de l'Unikin et de l'UCC, l'Université de Louvain et celle de KU Leuven octroient 70 bourses aux étudiants et chercheurs congolais (Lire page 8)

### Annonce

\* COREF: AVIS D'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL .....P5

### English Issue

Niger revokes  
military accord  
with US (P. 15)

# Félix Tshisekedi à l'épreuve de la lutte contre la corruption en RDC

**D**epuis sa première investiture en 2019, le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille, ce mal qui gangrène le pays, freine son développement et empêche l'émergence de la classe moyenne congolaise. Raison pour laquelle le cinquième président congolais a réactivé l'Inspection générale des Finances, IGF, et mis en place plusieurs structures contre notamment la corruption.

Lors de la cérémonie de la 2ème et dernière investiture de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo le 20 janvier 2024 au stade des Martyrs de Kinshasa, plusieurs serviteurs de Dieu se sont succédé pour confier la République Démocratique du Congo (RDC) entre les mains de l'Eternel, Maître des temps et des circonstances et pour que le mandat du chef de l'État réélu pour la seconde fois soit un succès au bénéfice du peuple congolais.

Le tout premier homme de Dieu avait, dans ses exhortations, dénoncé les voleurs que le président réélu devrait mettre hors d'état de nuire. Il s'agit des corrupteurs et corrompus, détournateurs des deniers publics et autres fossoyeurs de l'économie congolaise.

La population présente dans ce temple de football de Kinshasa plein comme un œuf avait frénétiquement applaudi, signe de sa désapprobation des actes de corruption.

## Les bruits de corruption ennuient les oreilles de Fatshi

Suite aux rumeurs persistantes de monnayage des voix par les députés provinciaux en perspective des élections des sénateurs et gouverneurs et vice gouverneurs de province qui pointent à l'horizon, le chef de l'État en a alerté le ministre d'Etat, ministre de la Justice et garde des sceaux, Mme Rose Mutombo Kiese qu'il a reçue il y a quelques jours à la Cité de l'Union Africaine.

Félix Tshisekedi a demandé à sa ministre de tutelle d'échanger avec le Procureur général près la Cour de cassation afin qu'il puisse attirer l'attention des différents Procureurs généraux sur tous les bruits de corruption.

" Cela doit s'arrêter ! On ne peut pas continuer à accepter une telle corruption à ciel ouvert. Il faut qu'il y ait des sanctions sévères pour tout celui qui sera attrapé en train de monnayer sa voix. Celui qui sera attrapé ne pourra que tirer les conséquences de son

comportement ", a déclaré



Rose Mutombo au sortir de l'audience lui accordée par le Magistrat suprême, le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo afin de mettre en garde les grands électeurs et les candidats sénateurs et gouverneurs de province.

## Les chiffres qui donnent de la chair de poule

Après les arrêts de la Cour constitutionnelle rendus le mardi 12 mars dernier sur les requêtes en contestation des résultats des élections législatives nationales, le Mouvement des Lanceurs d'Alerte contre la Corruption dans l'appareil judiciaire (MLACJ) de la société civile du Congo a publié, jeudi 14 mars, un document devenu viral dans les réseaux sociaux.

MM. Mayimona Rigobert, Kalonji Mutambayi Junior et Mavungu Ronsart, respectivement président national, secrétaire et rapporteur de cette structure qui en sont les signataires, dénoncent la corruption à grande échelle dans le chef de quelques Juges de la Haute Cour.

Au total, c'est la bagatelle d'environ 6 millions USD en espèces qui seraient parties des 15 présumés corrupteurs députés nationaux vers les présumés corrompus membres de la Cour constitutionnelle, tous cités nommément par ces trois lanceurs d'alerte, sans compter les biens maté-

riels dont des jeeps, parcelles et un lingot d'or. Ils réclament une enquête judiciaire pour corruption et dol.

Rigobert Mayimuna, Junior Kalonji et Ronsart Mavungu détiennent-ils des preuves de leur grave accusation ? Difficile d'affirmer. Mais, l'on rap-

portes au profit des victimes et qu'une enquête indépendante soit menée afin que des sanctions soient prises pour redorer l'image ternie de la justice", a écrit Me Georges Kapiamba, président de l'ACAJ dans son compte X.

En un mot comme en

elle que la ministre d'Etat en charge de la Justice, elle-même a reconnu qu'il est difficile de réunir les preuves de corruption. Donc au MLACJ d'apporter les preuves probantes pour étayer leurs dénonciations de présumée corruption à la Cour constitutionnelle. De toutes les façons, les éléments qui auraient été mis à la disposition du président de la République et du Procureur général près la Cour de cassation ne sont pas à minimiser. A en croire une source sérieuse, l'un des 15 présumés corrupteurs listés par le MLACJ aurait, entre fin février et début mars 2024, profité de son pouvoir pour retirer une somme d'environ 700 mille USD dans le compte du Trésor public pour payer certaines charges dont les rémunérations de plusieurs mois d'arriérés. Ceux-ci n'auraient jamais été versés. C'est facile pour l'IGF et la Cour des comptes de suivre pour retracer ces fonds.

## L'ACAJ fait le même constat

Pour sa part, concernant toujours ces arrêts de la Cour constitutionnelle, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) dénonce plusieurs incohérences qui violent les principes de l'État de droit et de la démocratie.

" Il est important que des mesures correctives soient pri-

mille, compte tenu de son propre engagement, le président de la République est mis à l'épreuve de la lutte contre la corruption. Si ce fléau aurait touché les hauts magistrats et certains dignitaires, en sa qualité de magistrat suprême, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est tenu d'éviter la complaisance dans le cas des arrêts du 12 mars 2024 de la Cour constitutionnelle avant que n'arrive celui des députés provinciaux et des candidats sénateurs et gouverneurs de province. Quand même les conseillers municipaux qui viennent récemment d'être élus pour la première fois depuis la 3ème République sont déjà tentés par la corruption pour élire les bourgmestres de commune et leurs adjoints.

Garant du bon fonctionnement des Institutions de la République, le chef de l'État n'a qu'un choix : sursoir à l'exécution de ces arrêts que le MLACJ qualifie d'iniques, c'est-à-dire suspendre les invalidations et validations des élus nationaux telles que décodées par l'équipe de Dieu-donné Kamulata Badibanga en attendant les résultats des enquêtes réclamés jus qu'à présent par le MLACJ et ACAJ. Tous les citoyens sont égaux devant les lois.

## La Référence

Quotidien d'Informations Générales  
Adresse : Croisement des Avenues 24 Novembre - Kasongo-Lunda / C. Lingwala (en face de l'Académie des Beaux Arts)  
Phone : 0999923379  
E-mail: reference\_20ans@yahoo.fr  
B.P. : 12520 Kinshasa I  
Autorisation de publication N°041/SGC/063/92  
\*\*\*\*\*

### Editeur-Directeur Général

André Ipakala Abeiye M.  
0999923379

### Directeur de la Publication

Félix Kabwizi Baluku  
0999913816

### Directeur de la Rédaction

Théo Kimpanga N'Key I.  
0999949445

### Assistante de l'EDG

Eveline Badika  
0829420241

### Rédacteurs en Chef

Franck Mona K. (Politique)  
0999911984

N. Rachidi (Provinces)

### Secrétaires de Rédaction

Déo Mulima (0998405728)

### Chefs de Rubriques

José Wakadila (Société)  
0998129128

### Rédaction Générale

José Wakadila,  
Bibiche Mungungu,  
Anastase Mukawa  
(0990012819, 0825329453)  
Génie Mulobo (0999954394)

Julie Ngalula T.

Grace Ngyke

Mireille Mpemba

Makinzolela Menayeto

### English Issue

John Nkwady Kankolong

### Représentations provinciales

- **Bandundu** - Mayele

- **Kasaï - Oriental** :

- **Maniema** : Patrick

Kamombo

- **Nord-Kivu** : Sumaili Pene

Djadi

- **Province Orientale** :

Gilbert Risasi

- **Sud - Kivu** :

Asani Abdalah

### Haut-Katanga

### CIFINGA

### Etranger

- Congo Brazza: Itcha Djata

### Service Technique

Anastase Mukawa Kimina

Génie Mulobo Mwadi

### Administration

Janvier Band'Aka-Suro

Mireille Thansya

(0998540079; 0896154045)

Tina Ngindu

### Finances & Vente

Jean-Pierre Mobiko

(+243815093722)

Pascaline Boyingandi

Gaby Lego

Fiston

Aimée Bwanga

### Imprimerie

ILAREF

LRP

Contentieux en contestation des résultats des élections législatives nationales de décembre 2023

# La Cour constitutionnelle poignarde pour la 2ème fois la Tshopo dans le dos

**\*A Ubuntu, un fantôme remplace un être vivant**

**L**a Cour constitutionnelle a, le mardi 12 mars 2024, rendu ses arrêts sur les contentieux électoraux des élections législatives nationales du 20 décembre 2023. Pour la province de la Tshopo, la Haute Cour a invalidé deux candidats proclamés provisoirement élus par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) au profit de deux nouveaux qu'elle a proclamés définitivement élus. Il s'agit des circonscriptions électorales de Kisangani ville et d'Ubuntu.

En ce qui concerne Kisangani ville, la Cour constitutionnelle a invalidé le mandat de M. Lotika Théoveul, élu dans la liste AFDC-A, cher à Modeste Bahati Lukwebo, qu'elle a remplacé par Mme Nikomba Sabangu Madeleine, candidate non élue sur la liste du regroupement politique ANB de Guy Loando.

Cette décision des juges constitutionnels présidés par Dieuonné Kamuleta Badibanga a créé la stupeur, la déception, l'émotion dans le chef-lieu de la province de la Tshopo. Aucune manifestation de joie n'a été organisée ni dans la nuit du mardi 12 mars dernier, ni dans la journée du mercredi 13 mars pour saluer le repêchage de Madeleine Nikomba. Devant cette indifférence et ce froidur populaires, le service de presse du gouvernorat de province est allé faire parler certains individus à qui, il a mis dans bouche leur joie suite à l'Arrêt de la Cour constitutionnelle validant leur candidate qu'ils ont élue massivement. Ces propos sont diffusés en matraquage par le média public et ceux partenaires au gouvernorat de province, y compris les réseaux sociaux de cette obédience.

En revanche, au quartier Plateau Médical (blocs Météo et Simi-Simi),

chevêché-même, document dans lequel ils réclament le rétablissement de Théoveul Lotika dans ses droits.

Cependant, alors qu'ils étaient encore sur le lieu, Mme Madeleine Nikomba arriva et sera reçue par le

vement critiqué par des Boyomaises et Boyomais le qualifiant d'indigeste. Selon eux, la Cour constitutionnelle vient de poignarder pour la deuxième fois la province de la Tshopo dans le dos. Ils se remémorent, en effet avec amertume, la façon rocambolesque avec laquelle cette ex-sénatrice avait eu gain de cause devant le Conseil d'Etat dans le contentieux né de l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la Tshopo, le 09 mai 2022, l'ayant opposé à M. Kapalata Maloha Akondoko Tony.

Et pourtant, c'est ce dernier qui, à l'issue du second tour du scrutin, était proclamé gouverneur élu de la province de la Tshopo par la Centrale électorale étant le plus âgé (les deux candidats étaient ex-aequo avec chacun 14 voix).

Bien plus, à en croire des indiscretions, Tony Kapalata était rétabli dans ses droits après avoir attaqué cet arrêt faisant de Madeleine Nikomba gouverneure élue en son lieu et place. Malheureusement, la notification du Conseil d'Etat aurait disparu entre le siège de cette Cour, le ministère d'Etat de la Justice et garde des sceaux et la Présidence de la République.

### Un fantôme validé à Ubuntu

S'agissant de la circonscription électorale d'Ubuntu aussi concernée par ces arrêts, les hauts magistrats ont validé définitivement un fantôme par la bouche de leur président, M. Dieuonné Kamuleta. Il s'agit de M. Ibrahim Nasibu Didier du regroupement politique AAND qui remplace M. Kolongo Daruwezi Elie d'ANB.

La réaction des fils et filles du territoire d'Ubuntu vivant à Kisangani et à Ubuntu ne s'est pas fait attendre. Leur représentant à l'Assemblée nationale est bel et bien Elie Kolongo qu'ils ont élu massivement. Quant à Didier Ibrahim Nasibu, ils le considèrent comme une personne tombée des nuées. Ils demandent à Kamuleta et son équipe de les aider en leur montrant où leur être imaginaire avait battu campagne.

Dans l'ironie, ils félicitent la Cour constitutionnelle d'avoir attribué un siège supplémentaire à Ubuntu à la Chambre basse du Parlement où le territoire a désormais 3 sièges et non plus 2 sièges. Car, pour eux, il n'est pas question que Elie Kolongo soit invalidé.

Vérification faite après cet arrêt de la Cour constitutionnelle, le nom de Ibrahim Nasibu Didier ne figure pas dans la liste des 63 candidats députés nationaux du territoire d'Ubuntu du 20 décembre 2023. Par contre, celui de Masanga Kisigay Etienne de A/A-



Lecture du mémorandum des sympathisants et ses sympathisantes de Théoveul Lotika par l'une d' eux devant l'Archevêché de Kisangani. Photo Rmb

le fief de Théoveul Lotika, les jeunes ont brûlé les pneus et barricader la route en signe de leur protestation à cet arrêt de la Cour constitutionnelle.

Le lendemain, ses sympathisants se sont présentés à l'Archevêché de Kisangani pour lire un mémorandum contre l'arrêt de la Cour devant Mgr Marcel Utembi Tapa. Celui-ci les a renvoyés au motif qu'ils n'ont pas respecté la procédure. Cela n'a pas empêché les manifestants à lire leur document devant la presse et devant l'Ar-

chévêché. Pour les manifestants, Mgr Marcel Utembi est complice de la Cour constitutionnelle dans l'invalidation de Théoveul Lotika. Le véhicule de la gouverneure de province a été caillassé et la dame a essuyé des injures en la qualifiant de voleuse de la victoire de Théoveul Lotika comme c'est le cas avec Tony Kapalata au gouvernorat de province.

### Un arrêt violemment critiqué

Cet arrêt est violemment et négati-

**Inauguration du nouveau dépôt MIDEMA de Kikwit, en présence du Maire et du Commandant de la Police de la ville.**

**MIDEMA, toujours plus prêt de vous !**

**Inauguration of the new MIDEMA warehouse in Kikwit, in the presence of the Mayor and the city's Police Commander.**

**MIDEMA, always closer to you !**

**#RDC #RDCongo #Kikwit #Kinshasa #developpement #minoterie #boulangerie #patisserie**



(Suite à la page 4)

## Charles Onana aux Congolais : " Unissez-vous, évitez des querelles inutiles pendant cette période où le Rwanda jure à vous ravir une partie de votre pays "

La situation qui se passe dans l'Est de la République démocratique du Congo n'est pas seulement

une question de l'Est. C'est une situation qui concerne toute la RDC. Si rien n'est fait, les Congolais risquent de perdre leur pays. Unissez-vous.

cette période où le Rwanda jure à vous ravir une partie de votre pays ", a lancé Charles Onana, professeur, spécia-

liste de la région des Grands lacs et auteur du livre " Holocauste au Congo : L'Omerta de la communauté internationale ".  
" Les enjeux dans ce pays sont tellement énormes et les Congolais semblent être distraits. Imaginez que depuis plus de 10 ans, on évalue le nombre des morts Congolais à 10 millions, c'est l'équivalent de la population du Danemark, toute entière qui serait exterminée. Aujourd'hui, l'on parle de 12 millions. Personne n'a intérêt à ce qu'on fasse le décompte exact parce que les chiffres sont largement au-dessus. Depuis près de 25 ans, au Congo, il y a des morts chaque jour. Des gens sont contraints de fuir leur territoire et les nouveaux occupants sont originaires du pays qui leur fait la guerre ", a expliqué Charles Onana.

Et de poursuivre : " Et personne ne veut qu'on puisse en parler, parce que le Rwanda qui soutient les différentes rébellions dans ce pays est parfois présenté comme un modèle de réussite, économique notamment ".

C'est autour de ce livre que les congolais se sont retrouvés ce samedi 16 mars 2024 à l'université de Kinshasa, pour discuter avec l'auteur du livre.  
Dans son exposé, Charles Onana a déploré l'attitude de ceux qui veulent imposer le silence sur la tragédie qui se



Habillé en safari, lunettes aux yeux, l'auteur du livre «Holocauste au Congo: L'Omerta de la communauté internationale», à l'Unikin, le samedi 16 mars 2024. Photo Droits tiers

Évitez des querelles inutiles pendant déroule en RD Congo.

RTNC/LRP

### Contentieux en contestation des résultats des élections législatives nationales de décembre 2023

## La Cour constitutionnelle poignarde pour la 2ème fois la Tshopo dans le dos

(Suite de la page 3)

UNC, l'autre élu confirmé, y figure bel et bien (n°1). C'est inimaginable que cela soit l'œuvre des hauts magistrats.

### La désapprobation d'un grand défenseur des droits de l'homme

Grand défenseur des droits humains et particulièrement de la promotion de la femme, M. Dismas Kitenge Senga, avait critiqué la Loi électorale à l'issue de l'élection de Tony Kapalata le 09 mai 2023 (plus âgé) face à Madeleine Nikomba (moins âgée). Selon le président du Groupe LOTUS et vice-président honoraire de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), en cas d'ex-aequo entre l'homme et la femme, il fallait privilégier cette dernière.

Après l'invalidation du mandat de Théoveul Lotika par la Cour constitutionnelle, Dismas Kitenge Senga, réagissant sur la Radio Flambeau de l'Orient (RFO) de l'Université de Kisangani (UNIKIS) a haussé le ton pour désapprouver ces arrêts dont, selon lui, les notifications n'étaient pas portées à la connaissance du public.

D'après lui, cette décision va créer des frustrations, des rejets, des réprobations et prouve que le processus électoral avait été biaisé.

Dismas Kitenge, à l'instar de nombreux Boyomaises et Boyomais, reste convaincu que Théoveul Lotika a été

massivement élu et est valable pour représenter la ville de Kisangani à l'Hémicycle du Palais du Peuple.

C'est la même désapprobation qu'il a exprimée à propos de l'invalidation de M. Elie Kolongo Daruwezi en faveur de M. Didier Ibrahim Nasibu dans la circonscription d'Ubundu. Or, rappelle cet activiste des droits de l'homme, la Céni avait annulé les votes de deux candidats de cette circonscription électorale à la députation provinciale pour détention illégale de dispositifs électroniques de vote (DEV), et que Elie Kolongo était proclamé provisoirement élu député national par la Centrale électorale dans de bonnes conditions.

On ne peut pas continuer à laisser à 9 personnes de se cacher derrière l'article 168 de la Constitution pour mettre le pays à feu et à sang : " Les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires. (...) ".

Or dans ses arrêts du 12 mars 2024, les erreurs matérielles notamment sont trop nombreuses.

Il est utile de constater que les arrêts de la Cour constitutionnelle ont été rendus 48 heures après le retour à Kisangani de Madeleine Nikomba au terme d'un séjour à Kinshasa, affichant un air triomphaliste.

Derrière les arrêts de la Cour constitutionnelle se cache une intention de Dieudonné Kamuleta de saper le tra-

vail de Denis Kadima Kazadi.

" Notre justice est malade ". Cette petite phrase est presque sur toutes les lèvres à Kisangani, paraphrasant le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo lors de l'une de ses dernières sorties médiatiques.

La Constitution rdcongolaise du 18 février 2006 n'est pas totalement muette quant au juge d'un haut magistrat. La Cour de cassation ne devrait pas rester indifférente conformément à l'article 163 alinéa 3 de cette Loi fondamentale qui lui reconnaît les infractions commises entre autres par les membres de la Cour constitutionnelle, les clameurs publiques ayant atteint leur paroxysme.

### Un héritage taché de sang humain

Le séjour de Madeleine Nikomba Sabangu au gouvernorat de la Tshopo a créé des dégâts à Kisangani et dans l'arrière-province.

Les 20 contrats d'occupation provisoire (± 4.000 hectares) qu'elle a accordés frauduleusement à la Compagnie Agro-pastorale du Congo (CAP-Congo Sarl) dans la périphérie de la commune urbano-rurale de Lubunga, rive gauche du fleuve Congo, sont à l'origine du conflit inter-ethnique entre les Mbole et les Lengola. Depuis près d'une année, cette partie de la ville de Kisangani plusieurs fois martyre est le théâtre des tueries et autres violations graves des droits de l'homme ainsi que des déplacements

massifs des populations jamais connus et qui ne sont pas de la culture de la Tshopo.

Concernant ce dossier, alors député provincial de Kisangani pour la législature passée, Théoveul Lotika Likwela était l'unique à adresser une question orale avec débat à la gouverneure Madeleine Nikomba, laquelle avait été étouffée dans l'œuf par ses collègues complices de ce dossier sanglant qu'hériterait le prochain gouverneur de la Tshopo.

A retenir par ailleurs que, Théoveul Lotika était le colistier de Tony Kapalata à la dernière élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la Tshopo. Ainsi donc, le bras de fer entre lui et Nikomba date de longtemps.

Au moment où les esprits étaient calmes dans la province de la Tshopo, voilà que la Haute Cour vient de les exciter et les surchauffer. Concernant ces deux dossiers qui s'ajoutent à celui de l'élection du gouverneur et vice-gouverneur, c'est comme si l'intention de cette Haute juridiction congolaise est de faire disparaître et de ridiculiser la province de la Tshopo, tonne-t-on dans les milieux boyomais.

Pareil aux contentieux électoraux des élections législatives nationales de 2018, c'est à la dernière minute que la Cour constitutionnelle a rendu ses arrêts et avec des validations et invalidations en cascade.

GIRIS et DMK

# Rutshuru : préoccupations concernant l'exploitation illégale de la mine de pyrochlore de Lueshe par le M23/RDF

La mine de pyrochlore de Lueshe, située dans la chefferie de Bwito, en territoire de Rutshuru dans la pro-

plus d'inquiétudes parmi les acteurs locaux, qui craignent une exploitation illicite de ces minerais.



vince du Nord-Kivu, est actuellement occupée par les rebelles du M23 depuis près de 10 jours. Autrefois attribué à la Société minière du Kivu (SOMIKIVU) par le gouvernement congolais, ce site n'a pas été exploité depuis plusieurs années. Cependant, cette occupation suscite de plus en

Depuis la nuit du 6 au 7 mars dernier, la localité de Lueshe, près de Kibirizi dans le groupement Mutanda, est tombée aux mains des rebelles du M23. Bien qu'aucune preuve d'exploitation n'ait encore été établie, de nombreux acteurs locaux estiment que cela ne saurait tarder.

**Trafic frauduleux du coltan**  
Ces sources font déjà état d'une exploitation et d'un trafic frauduleux

de pyrochlore les plus importants au monde et est souvent à l'origine de conflits armés dans la région. Malgré cela, son exploitation est à l'arrêt de-



du coltan et de la cassitérite provenant du site de Rubaya, dans le territoire de Masisi, depuis quelques semaines. Elles redoutent également une exploitation artisanale illégale du niobium ou pyrochlore, un minéral stratégique présent dans le site de Lueshe où l'Armée rwandaise de nouvelles routes pour perpétuer le pillage des minerais congolais.

puis plus de 10 ans, à la suite d'un conflit opposant la société SOMIKIVU à l'entreprise Krall Métal Congo.

En 2000, cette dernière avait acquis le site pendant la rébellion du RCD. Depuis, la mine est passée entre les mains de plusieurs opérateurs avant d'être finalement réattribuée à la SOMIKIVU vers 2009. Cependant, jusqu'à présent, elle demeure inexploitée.

Cette mine est l'un des gisements

infocongo / LRP

République Démocratique Du Congo  
MINISTÈRE DES FINANCES  
Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques  
COREF

## Projet d'Amélioration du Recouvrement des Recettes et de la Gestion des Dépenses en RDC " ENCORE "

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° ZR-COREF-411790-GO-RFB

#### Acquisition des Mobiliers de bureau en deux lots distincts :

**Lot 1 : Pour la Coordination nationale et coordinations provinciales du Projet ENCORE**

**Lot 2 : Pour le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)**

**DATE de PUBLICATION : 15/03/2024**

**DATE LIMITE : 18/04/2024 à 11h00 (heure de Kinshasa)**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un Don auprès de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le coût du Projet d'Amélioration du Recouvrement des Recettes et de la Gestion des Dépenses en RDC " ENCORE " et entend affecter une partie des ressources de ce financement aux paiements relatifs au marché dit " Acquisition des Mobiliers de bureau en deux lots distincts : Lot 1 : Pour la Coordination nationale et coordinations provinciales du Projet ENCORE, Lot 2 : Pour le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)".

2. Le Projet d'Amélioration du Recouvrement des Recettes et de la Gestion des Dépenses en RDC " ENCORE " sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Mobiliers de bureau en deux lots distincts : Lot 1 : Pour la Coordination nationale et coordinations provinciales du Projet ENCORE, Lot 2 : Pour le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP).

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les " Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'IDA ", et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétaire Exécutif du COREF, Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques ; email : corefminfin@gmail.com, cc : dannp.mitongo@gmail.com ; Tel. +243813192957, +243997537260 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse : numéro 16, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, RDC contre un

paiement non remboursable de 100 USD (cent dollars américains). Le mode de paiement se fera sur versement au compte intitulé ENCORE MIN FINANCES DAO, NO 00011-1505112001005360-20 (USD), en force dans les livres de EQUITYBCDC. Le retrait du DAO par le soumissionnaire est conditionné par la présentation de l'original du reçu émis par la banque, ce retrait se fait auprès du Secrétariat de la Passation des marchés du Projet ENCORE.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse numéro 16, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, RDC ci-dessous au plus tard **le 18 avril 2024, 11h30 heures précises**. La soumission des offres par voie électronique " ne sera pas " autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse suivante : Salle de Réunion du COREF, sis 16, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, RDC, **18 avril 2024 à 11 heures 30. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre pour un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains).**

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante : Secrétaire Exécutif du COREF sis 16, Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, RDC.

Fait à Kinshasa, le 15 Mars 2024

Godefroid MISENGA MILABYO

Secrétaire Exécutif



## Portefeuille : des sociétés minières encouragées à geler les substances minérales des rejets

Des sociétés minières du Portefeuille de la République démocratique du Congo ont été encouragées, vendredi 15 mars, à poursuivre la pratique qui consiste à geler les substances minérales issues des rejets situées dans les périmètres couverts par des permis d'exploitations, a-t-on appris de source officielle.

" Des sociétés minières du portefeuille semblent être encouragées à poursuivre la pratique qui consiste à geler les substances minérales issues des rejets autrement appelés remblai, situés dans les périmètres couverts par des permis d'exploitations ou des autorisations d'exploitations des carrières permanentes au mépris de la loi numéro 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la loi numéro 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier ", a déclaré Patrick Muyaya Katembwe, porte-parole du gouvernement lors du compte rendu de la 128ème réunion du Conseil des ministres, lu à la chaîne nationale.

Face à cette situation, a-t-il rapporté, le président de la République tient à capitaliser la valeur économique potentielle qui existe dans les rejets des mines et qui pourrait aisément servir à relancer ou à accroître la production minière de la RDC, en vue de rapporter à l'État des recettes substantielles pour son développement économique et social. Le ministre Patrick Muyaya a fait savoir que l'absence continue des droits miniers couvrant l'intégralité des rejets des mines des sociétés du portefeuille, aurait tendance à favoriser la fraude en cas d'exploitation clandestine ou la non prise en compte de la valeur des rejets dans les capitaux sociaux des sociétés communes.

" Par conséquent, seule une transparence totale en la matière pourrait venir à bout du phénomène en créant notamment les droits miniers sur lesdits rejets auxquels s'ajoute l'élaboration d'un répertoire complet et actualisé de façon récurrente par le cadastre minier en vue de permettre à l'État congolais d'élargir l'assiette de profit de l'exploitation de substances minérales aux rejets ", a renchéri le ministre de la communication et médias. C'est pourquoi, il a chargé le ministre de mines de veiller à la prise en compte de ce potentiel économique qui devra se concrétiser par un suivi transparent et réglementé de l'exploitation de ces rejets, de contacter les sociétés concernées en vue de créer des droits miniers sur tous les rejets du site minier de la RDC.

### Restitution du barrage hydroélectrique à la Gécamines

Parlant de la restitution du barrage hydroélectrique à la Gécamines, le président de la République a été saisi des difficultés éprouvées par la société nationale d'électricité (SNEL) dans la gestion de certains barrages

hydroélectriques qui comptent parmi les actifs de la Gécamines.



" Cette situation est source de lourdes conséquences non seulement sur la fourniture en électricité aussi bien aux populations qu'aux entreprises minières opérants dans les champs de ses barrages ", a déploré le ministre Patrick Muyaya, indiquant que le Chef de l'État a enjoint le gouvernement à travers la ministre d'État, ministre du portefeuille et celui des ressources hydroélectrique et électricité, chacun dans la limite de ses attributions, d'examiner les voies et moyens pour résoudre ce problème et de lui faire rapport dans le meilleur délai.

### Couverture santé universelle : " la gratuité de la maternité devrait passer de 5 à 12 provinces "

Dans la suite de la communication du président de la République, le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a affirmé que la gratuité de la maternité devrait passer de cinq à douze provinces, d'ici le mois d'avril prochain, et que le reste des provinces seront concernées d'ici la fin de l'année.

S'agissant de l'examen du cadre macroéconomique, le ministre de la communication et médias a renseigné qu'une réunion du comité de conjoncture économique a été présidée par le Premier ministre, afin de suivre de près l'évolution des principaux agrégats de l'économie nationale dans le but de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, d'autant plus que la situation sur le marché d'échange nécessite, en effet, une politique monétaire en restrictive qui devra contribuer à l'appréciation du franc congolais par rapport au dollar américain.

Il s'agit, a-t-il dit, d'appliquer notamment les mesures telles que, l'obligation de payer les droits, taxes,

redevances et factures des entreprises et services publics en franc con-

golaïses afin de préserver le pouvoir d'achat de la population d'une part et d'autre part, les dépenses de sécurité et de souveraineté pour imposer l'autorité de l'État dans la partie orientale de notre pays ", a conclu Patrick Muyaya.

" Le gouvernement s'emploie à rationaliser ses dépenses en priorisant les défenses sociales incompressi-

bles afin de préserver le pouvoir d'achat de la population d'une part et d'autre part, les dépenses de sécurité et de souveraineté pour imposer l'autorité de l'État dans la partie orientale de notre pays ", a conclu Patrick Muyaya.

" Le gouvernement s'emploie à ra-

ACP / LRP

## L'Etat a capté 31,08 milliards de CDF sur le marché des BTI le 12 mars 2024

Le Trésor public de la République Démocratique du Congo (RDC) a mobilisé les recettes de l'ordre de

31,08 milliards de Francs congolais (CDF), soit 11,2 millions de dollars, au cours de la séance d'adjudication des Bons du Trésor indexés du 12 mars 2024.



La maturité de cette opération financière est de 6 mois, soit jusqu'au 10 septembre 2024.

À la même date, le Gouvernement congolais a également procédé à une adjudication des Obligations du Trésor en dollar américain.

En effet, les données du ministère des Finances rensei-

gnent que 58 millions de dollars ont été mobilisés sur un montant total de 50 millions de dollars mis en adjudication.

Pour rappel, les émissions des Bons du Trésor indexés et des Obligations du Trésor indexées permettent au Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), qui en est l'émetteur, de compenser les déficits de la mobilisation des recettes publiques.

Le Gouvernement de la RDC continue d'émettre les Bons du Trésor indexés et les Obligations du Trésor indexées pour obtenir plus de moyens de sa politique.

D'après un communiqué du ministère des Finances daté du 14 mars 2024, les crédits mobilisés représentent un taux de couverture du montant mis en adjudication de 62,16%.

Au cours de cette opération, le montant mis en adjudication était chiffré à 50 milliards de Francs congolais.

Le même document renseigne que trois (3) soumissionnaires ont participé à cette opération financière qui a un taux d'intérêt de 28%.

ZoomEco / LRP

## Trafic fluvial, le Plan Okende déterré

« M. Marc Ekila Likombio, prière d'actualiser le Plan Okende ». Le président de la République, Félix Tshisekedi, aurait pu, tout simplement, au nom du principe de la continuité de l'État, s'exprimer ainsi, le 8 mars dernier, au cours de la 128e réunion du Conseil des ministres, comme il a instruit le gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge à donner priorité aux investissements dans les services spécialisés de l'État dont la Régie des voies fluviales (RVF) afin d'éviter le dysfonctionnement actuel induit par l'absence d'équipements, notamment pour des actions préventives face aux inondations qui ont impacté négativement le déplacement de la population sur le fleuve Congo.

Félix Tshisekedi a chargé le ministre d'État, ministre du Budget, le ministre des Transports, voies de communication et de désenclavement ainsi que celui des Finances, de faire le nécessaire pour rendre disponibles les fonds sollicités par la Régie des voies fluviales (RVF) pour se doter notamment des baliseurs en vue de tracer une nouvelle route de navigation avec un balisage adéquat, le dragage étant également nécessaire pour faciliter l'accès à certains ports. Et pourtant, la RDC aurait pu s'épargner de tous les désastres subis entre décembre 2023 et janvier 2024, si le Plan Okende était exécuté, selon les experts.

L'IGF Jules Alingete avait, en effet, sollicité, fin juin 2021, de Chérubin Okende, alors ministre des Transports, voies de communication et désenclavement, des mesures à prendre " pour sauver " les entreprises du secteur de transport dont la Régie des voies fluviales (RVF) et Transco. Une démarche, selon le chef de service de l'IGF, qui s'inscrit dans le cadre de " sauver ces sociétés de gestion technique, financière et administrative ". D'après le gendarme des finances publiques, le constat jusque-là fait est caractérisé par la mauvaise gestion des multiples entreprises.

Septembre 2022, à la faveur de la réunion du Conseil des ministres, Chérubin Okende présente un rapport sur la RVF, notamment les travaux de construction de deux baliseurs, mais à l'arrêt dans les ateliers de la SNCC à Kindu et Kongolo, pour lesquels il sollicite du gouvernement le versement de sa quote-part (contrepartie).

Dans le cadre du Projet de transport multimodal (PTM) financé par la Banque mondiale, la RVF avait, en effet, été alignée pour bénéficier de deux baliseurs pimpants neufs de la firme danoise JGH Marine MS. Mais trois mois après, le ministre Ensemble des Transports quitte le gouvernement Sama, son chef de file, Moïse Katumbi ayant opté de rallier l'opposition.

La suite, on le sait. Et même le Plan Okende pour relancer entreprises et établissements publics du secteur des Transports est enterré. Il faut

attendre la loi des Finances 2024 pour que le projet soit relancé. Le budget

constitue un atout nec plus ultra face aux embouteillages devenus un gou-



prévoit 1 000 000 000 FC, soit 370 000 dollars, pour les travaux de finition de deux baliseurs sus-évoqués, susceptibles de baliser les biefs supérieur (affluents du fleuve) et moyen (Kisangani à Kinshasa) du fleuve Congo. Mais en septembre 2022, Okende rappelait déjà que les Danois de J GH Marine en avaient ras-le-bol des chinoïseries administratives aux Finances, donc Nicolas Kazadi, et faute de décaissement de la contrepartie congolaise, ils avaient plié matériels et regagné le Danemark.

Les ingénieurs de la SNCC, selon Chérubin Okende, pouvaient parachever les travaux de construction endéans trois mois si l'État honorait ses obligations financières. Mais deux ans se sont écoulés, rien n'est venu du ministère des Finances.

### Transco, version fluviale

Pour Chérubin Okende, le fleuve

lot d'étranglement à Kinshasa, une ville de plus de 10 millions d'âmes avec une voirie dont le tiers est quasi impraticable. Les saute-moutons bien qu'ayant coûté des centaines de millions de dollars se sont avérés simples cauteurs sur jambe de bois. Chérubin Okende avait, en effet, passé une commande des 20 unités fluviales, lors d'une mission à Istanbul en Turquie pour renforcer l'exploitation sur des biefs navigables du fleuve Congo. Il s'agissait de 14 bus fluviaux avec chacun une capacité de 130 places et 6 taxis fluviaux de 25 places, au profit de la Société des Transports du Congo (Transco).

Le ministre des Transports avait également arraché des partenaires turcs un mémo d'entente sur l'exploitation du fleuve Congo avec comme point de départ de 58 premiers kilomètres partant du chantier naval jusqu'à Maluku, incluant la rivière N'djili

comme affluents, le fleuve Congo étant navigable dans ses deux biefs. Il était certain que l'acquisition de ces bateaux provenant de l'Istanbul, permettra au gouvernement non seulement l'exploitation du fleuve, mais aussi l'érection de 6 quais flottants équipés en préparation, des salles d'attente, des cafétérias et restaurants ainsi que des guichets de billetterie conformément à la vision du chef de l'État, Félix Tshisekedi, qui du reste, veut voir les populations des multiples quartiers et communes de Kinshasa desservir par la rivière N'djili car, elle est le premier bief partant de l'embouchure jusqu'au barrage à l'usine de captage d'eau de la REGIDESO SA. Ce projet rentre, en effet, dans l'engagement du gouvernement à moderniser 360 Km de rail en écartant le standard électrifié et celui relatif au projet de construction de la voie ferrée Banana-Matadi-Kinshasa.

"Chérubin Okende avait réitéré la détermination du gouvernement de la RDC à concrétiser le projet du pont-rail de 800 mètres qui sera jeté sur le fleuve Congo, juste à côté du pont Maréchal". Pour ce faire, il avait obtenu en faveur de la RVF, dans le cadre de ces accords avec la Turquie, une drague de petit calibre multifonctions, capable de se déplacer dans l'eau et sur la terre ferme qui servira à optimiser la navigabilité sur la rivière N'djili. Les trois ministres Boji du Budget, Kazadi des Finances et Makila des Transports n'ont qu'à actualiser le Plan Okende pour le bien de tous. C'est cela même la continuité de l'État.

OURAGAN / LRP

## Lubumbashi : le sac de maïs de 25 Kg se vend à 18,5 USD au lieu de 14,5 malgré l'exonération

Le président de l'Association des commerçants opérant à l'étranger, Edouard Sumaili a déploré, vendredi

Lubumbashi (Haut-Katanga), malgré l'exonération.

A Radio Okapi, cet opérateur économique a regretté que la mesure d'exonération à l'importation ne profite pas à la population de ce coin du pays.



15 mars, la vente du sac de 25 kg de maïs à 18,5 au lieu de 14 USD, à

regretté que la mesure d'exonération à l'importation ne profite pas à la population de ce coin du pays.

"L'exonération de la farine de maïs et grain a été accordée par le gouvernement national. Le ministre des Finances nous a accordé 12 mois. Mais nous ne voulons pas que cette exonération soit bénéficiée par les individus alors que c'est la population qui doit en bénéficier".

Edouard Sumaili a encouragé l'Etat à prendre des sanctions contre les réfractaires de cette mesure d'exonération :

" Qu'il y ait des sanctions pour ces gens qui ne veulent pas s'aligner et respecter la loi. L'exonération, on dit que c'est le taux zéro. Certains services respectent mais il n'y a que les déclarants qui demandent au-delà de 500 USD, pourquoi ? Nous sommes venus avec une structure des prix qui peut soulager tant soit peu la population ".

D'après lui, " un sac de la farine de maïs devait revenir à 13 USD à Kasumbalesa et 14,5 USD à Lubumbashi.

Edouard Sumaili condamne les commerçants qui, bénéficiant de l'exonération, s'enrichissent au détriment de la population.

RO/LRP

## 70ème anniversaire de l'Unikin et de l'UCC, l'Université de Louvain et celle de KU Leuven octroient 70 bourses aux étudiants et chercheurs congolais

L'Université de Kinshasa (Unikin) autrefois l'université de Lovanium et avec elle, l'Université catholique du

l'université de Louvain avait séjourné à Kinshasa, capitale de la République du 12 au 15 mars 2024.

cette institution, ladite délégation avait eu droit à une présentation sommaire de cette université qui compte actuel-

des regards Sud-Nord sur les grands enjeux sociétaux actuels.

De sa part, le Recteur de l'université de Louvain le professeur Didier Lambert, avait souligné que ledit programme commun de financement de 70 bourses est une première réalisation concrète de la Leuven Louvain University Alliance (LLUA), dévoilée lors des doctorats honoris causa conjoints aux deux universités.

" Nous voulons intensifier nos collaborations dans une logique de réel partenariat. Après la colonisation et la coopération au développement à sens unique, le temps est venu de soutenir des collaborations plus équilibrées qui permettent de croiser nos expertises et perspectives sur les grands défis sociétaux actuels au bénéfice de nos communautés académiques et étudiantes en RDC et en Belgique ", avait-il souligné

" Il y a une réelle dynamique pour lancer des collaborations à plus large échelle entre les quatre universités, toutes héritières de l'université catholique de Louvain. Il s'agit non seulement de renforcer la mobilité des chercheurs et chercheuses mais aussi de mettre en place des formations innovantes qui permettent aux enseignants (es) de nos deux pays de collaborer pour mieux outiller leurs étudiants (es) face aux enjeux sociétaux actuels et surtout dépasser les préjugés que nous avons hérité du passé colonial ", déclare Dana Samson, protectrice à l'international.

Madame Alexia Autenne, administratrice générale de l'UC Louvain cheffe de la délégation belge avait souligné l'importance de cette nouvelle phase dans les accords de collaboration entre les 4 universités.

" Ceux-ci permettront de structurer les échanges académiques et étudiants. L'internationalisation est, indubitablement, un pilier important du rayonnement et du développement des universités, en Belgique comme au Congo', a-t-elle déclaré à la presse congolaise.

Et de renchérir : Un bureau permanent en République Démocratique du Congo de

L'UC Louvain ouvrira aussi prochainement un bureau à Kinshasa, en partenariat avec Louvain coopération, pour faciliter le réseautage entre les communautés académiques en RDC et en Belgique. Les liens académiques de l'UC Louvain en RDC vont au-delà de Kinshasa, avec de nombreuses collaborations dans différentes régions, notamment à Bukavu.

Pour sceller leurs liens de fraternité, les délégations congolaises et belges se sont échangés des cadeaux dans une ambiance bon enfant.

**Philippe Dephill Lipo**



Congo -UCC) célèbrent cette année ses 70 ans d'existence.

A l'université catholique du Congo où ils s'étaient rendus le vendredi 15

lement une population de plus ou moins 6000 étudiants dont plus de la moitié sont des femmes.

Pour cet heureux anniversaire, il a plu à l'université catholique de Louvain (UCL) et l'université KU Leuven d'octroyer 70 bourses d'études et de recherche à la partie congolaise.

Ce geste salué, à juste titre, par les bénéficiaires entre dans le cadre du renforcement de la collaboration de ces deux universités belges avec les deux universités congolaises.

A en croire Madame Alésia, ce programme des bourses entend encourager les collaborations entre ces 4 institutions d'enseignement universitaire tant sur le plan scientifique et que pédagogique.

Également de favoriser les mobilités et les échanges d'expertises entre ces quatre universités partenaires qui partagent une histoire commune sur des enjeux sociétaux globaux.

Et d'indiquer qu'une partie des bourses permettra à des doctorants (es) et postdoctorants (es) de l'UNIKIN et de l'UCC de réaliser un séjour à l'UC Louvain afin de favoriser les échanges scientifiques.

Une autre partie des bourses aura pour objectif de soutenir des initiatives conjointes de formation mettant l'accent sur l'innovation pédagogique, l'interdisciplinarité et le croisement



Madame professeur Alésia Autenne administratrice générale de l'université catholique de Louvain

A l'occasion, une délégation de ces deux universités belge conduite par Madame le Professeur Alésia Autenne, administratrice générale à

mars 2024, la délégation de ces deux universités belges a été accueillie par les étudiants de cet alma alter.

Convies à la salle polyvalente de

# **COMMUNIQUE INITIATIVE**

## **" I BELIEVE IN DRC "**

En marge de la réélection du Chef de l'Etat et de nombreux Congolais aux élections législatives Nationales, Provinciales et des Conseillers communaux, l'initiative citoyenne " I believe in DRC , je crois à la RDC ", invite des élus à divers niveaux de venir se procurer pour leurs circonscriptions respectives : Tasses, T-shirts, Trainings aux motifs des 26 Provinces, 52 Villes et 145 Territoires pour témoigner de l'amour patriotique et l'attachement aux circonscriptions électorales.

Par ailleurs, la même offre est faite pour toute la population congolaise à acheter ces différents objets aux motifs de leurs entités comme preuve d'amour patriotique à cette marque protégée. Cette initiative poursuit trois objectifs à savoir: 1. Lutte contre la pauvreté par la promotion de la RDC, 2.Soutien indirect aux FARDC et 3.Stimuler la flamme d'amour de la patrie. Aussi, l'offre de l'initiative " I believe in RDC " ainsi lancée, servira de test pour identifier par un jury adhoc celles ou ceux qui aiment véritablement la République Démocratique du Congo.

**Pour tous contacts : 0810127294 - 0999923379**

**Adresse provisoire : 291B, Av. Kasongo-Lunda, en face de l'Académie des Beaux-Arts.**

# Audition de Jaynet Kabila à la DEMIAP : voici ce que les renseignements militaires voulaient savoir des Kabila et leurs acolytes

L'opposante congolaise Jaynet Désiré Kabila Kyungu, sœur jumelle de l'ex-président Joseph Kabila Kabange, a été entendue pendant plus de 5 heures le vendredi 15 mars par le service de renseignement militaire. Celui-ci venait de perquisitionner les locaux de la Fondation Mzee Laurent-Désiré Kabila, portant le nom de son père, l'ancien président Laurent-Désiré Kabila, assassiné le 16 janvier 2001 dans son bureau de travail au Palais de marbre à Kinshasa.

Si Jaynet Kabila a été convoquée à la suite de la perquisition de ses bureaux, l'audition a porté sur des sujets plus politiques, ont indiqué plusieurs sources proches de la présidente de ladite Fondation.

Ancienne présidente de la commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale (2019-2021), n'a fait aucune déclaration à la presse après son audition. Selon les mêmes sources, l'opposante et ancienne dé-

putée était seule face à un général des renseignements militaires. Il lui a été refusé toute présence d'avocats



L'opposante congolaise Jaynet Kabila, sœur jumelle de l'ancien président Joseph Kabila, ici en janvier 2012 à Kinshasa. AFP - STRINGER

lors de cette séance.

Toujours selon ces sources, le service de renseignements militaires (Détection militaire des activités anti-patrie : DEMIAP) a interrogé l'opposante sur les déplacements des membres

de sa famille, des réunions discrètes tenues au siège de la fondation.

chef de la commission électorale nationale indépendante (Céni) a lancé une coalition politico-militaire dont fait partie le mouvement rebelle du M23, l'Alliance Fleuve Congo (AFC).

Les enquêteurs ont aussi essayé d'en savoir davantage sur les affaires tenues à Kinshasa par l'ex-famille présidentielle, dont un entrepôt de l'entreprise EGAL, a également été perquisitionné par les militaires en début de semaine dans la commune de Barumbu.

D'après l'entourage de Jaynet Kabila, aucun effet militaire n'a été trouvé dans les locaux. Au siège de la fondation, l'armée est repartie avec le véhicule qui avait transporté la dépouille de Laurent-Désiré Kabila, des ordinateurs, des clés USB, des téléphones portables.

LRP

La DEMIAP voulait également savoir si l'ancien camp présidentiel n'est pas en lien avec Corneille Nangaa Yobeluo. En décembre 2023, l'ancien

## Le corps de Chérubin Okende sera inhumé ce 20 mars 2024

Dans un document publié, le samedi 16 mars 2024 à Kinshasa, la famille de l'ex-député national, ministre des

Katumbi, le corps de Chérubin Okende criblé des balles a été découvert le 13 juillet 2023, dans sa jeep



Transports Chérubin Okende Senga, a annoncé le programme des obsèques de l'illustre disparu.

Sept mois après son meurtre, Chérubin Okende sera inhumé le mercredi 20 mars 2024 à la Nécropole de la N'sele, après l'exposition du corps à l'hôpital du cinquantenaire au lendemain d'une veillée mortuaire au Centenaire protestant.

Porte-parole du parti politique Ensemble pour la République de Moïse

sur la route Poids lourds.

Le jeudi 29 février 2024, le Procureur général près la Cour de cassation, Firmin Mvonde, a affirmé lors d'une conférence de presse à Kinshasa que Chérubin Okende s'était suicidé. Cette annonce du procureur général près la Cour de cassation était assortie d'une menace d'interpellation contre tout celui qui contesterait cette affirmation de suicide.

LRP

## DÉCLARATION DE PERTE DE CERTIFICAT

Je soussigné **Société GDM Trading**, déclare avoir perdu le **Certificat d'Enregistrement Volume AF 19, Folio 06** de la parcelle **numéro 2561** du plan cadastral de la commune de **Selembao**.

Cause de la perte ou de la destruction : **volé par des personnes non identifiées au domicile familial en notre absence.**

Je sollicite le remplacement de ce certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

**Ainsi fait à Kinshasa, le 10/12/2023**

# EPST : Gouvernement et syndicat trouvent un accord pour améliorer les conditions socioprofessionnelles des enseignants

Le gouvernement de la RDC et l'Intersyndicale de l'EPST ont pris la résolution de tout mettre en œuvre pour

des assises de la Commission paritaire Gouvernement-Banc syndical, le samedi 16 mars à Bibwa, dans la com-

l'exercice budgétaire 2024 pour atteindre cet objectif. Il s'agit de :

- l'augmentation salariale;

public;

- le paiement des grades transposés?;

- le paiement des enseignants non payés du secondaire et des bureaux gestionnaires?;

- la mise à la retraite des enseignants,

- la mécanisation de la prime d'encadrement de la paie au profit des agents et cadres des services centraux de l'EPST et enfin,

- le paiement de la prime pour fonction spéciale en faveur des Inspecteurs et celle spécifique pour les agents d'appoint de l'Inspection générale.

## Eviter la grogne sociale

Pour Godefroid Matondo, porte-parole de l'Intersyndicale des enseignants de l'EPST, ces actions prioritaires à mener ont été listées par les deux parties sur base du crédit alloué au sous-secteur de l'éducation. Elles devront donc être réalisées pour éviter les grognes sociales, a-t-il ajouté.

" Lors de nos échanges, il a été constaté que la réalisation de ces actions n'appellera pas la multiplication des grognes sociales. L'intersyndicale exhorte le Gouvernement de la République à respecter les engagements pris lors de ces assises ", a lancé Godefroid Matondo.

## Assurer un suivi permanent

Le ministre de l'EPST, Tony Mwamba, qui a conduit la délégation gouvernementale, s'est engagé à travailler avec son collègue du budget pour l'aboutissement de ces revendications.

" Je m'engage à ne ménager aucun effort pour assurer un suivi efficace et permanent auprès du ministère du Budget et celui des Finances en vue de l'exécution sans faille, de toutes les actions prioritaires, en faveur des enseignants tel que convenu dans ces assises, et cela, dans le meilleur délai ", a-t-il promis.

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Tony Mwamba Kazadi avait lancé le 24 février, les travaux de la commission paritaire Gouvernement de la République et banc syndical de l'EPST. Ces assises étaient centrées sur les différentes préoccupations des enseignants congolais afin d'améliorer la qualité de l'enseignement.

J.W

RO/LRP



améliorer les conditions socioprofessionnelles des enseignants. Cette résolution a été prise lors de la clôture

munie de la Nsele.

Les deux parties ont aligné sept actions prioritaires à mener dans

- la mécanisation et le réajustement de la prime de la gratuité des enseignants du primaire du secteur

## Coopération Japon-RDC

# Près de 160 USD pour l'électrification des bâtiments scolaires d'ACADEX dans la commune de Mont-Ngafula

L'Ambassadeur du Japon en République Démocratique du Congo, Monsieur OGAWA Hidetoshi, a pris

équipements solaires fabriqués par l'entreprise japonaise Kens.Co afin, d'une part, d'éclairer les 16 salles de

développement des ressources humaines et à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base qui permettent au pays de pouvoir compter sur une relève sûre et bien formée.

Exhortant les autorités de l'ACADEX et aux populations bénéficiaires de protéger ces infrastructures, S.E.M. OGAWA a exprimé son souhait le plus sincère de voir ces équipements et matériels solaires être une leue d'es-



part dernièrement à la cérémonie d'inauguration du Projet " Electrification des bâtiments scolaires d'ACADEX dans la Commune de Mont-Ngafula " financé à hauteur de 160.609 dollars américains dans le cadre de l'Aide Non-Remboursable aux Micro-Projets Locaux contribuant à la sécurité humaine (APL).

Ce projet a permis d'installer des

classes et bureaux, et d'autre part, de permettre le chargement des lanternes (lampes) solaires portables pour que les élèves puissent s'en servir à domicile et continuer d'étudier même pendant les pannes de courant.

Dans son allocution, S.E.M. OGAWA a rappelé que le Japon accorde une très grande importance au

espoir pour le renforcement des relations entre le Japon et la RDC.

Pour rappel, il s'agit d'un deuxième projet de l'Ambassade après la construction de cette école il y a 7 ans de cela, ce qui n'a pas manqué d'être souligné par les bénéficiaires qui ont tenu à remercier le Japon pour ce nouveau geste de générosité.

**Formation du prochain gouvernement**

**Me Pindu et la FENAPHACO demandent au chef de l'Etat, le respect des articles 49 de la Constitution et 43 de la Loi Organique**

Par José Wakadila

La Fédération nationale des associations des personnes handicapées du Congo (FENAPHACO), a organisé le week-end dernier dans la salle du FOPHAC (Forum des organisations des personnes handicapées en Afrique centrale) à Lemba/Salongo à travers sa coordination provinciale de la ville-province de Kinshasa, une tribune d'expression libre avec les organisations des personnes vivant avec handicap (PVH) de la capitale, sur la problématique de la représentativité de ces dernières au sein des institutions nationales, provinciales et locales et ce, en rapport avec les tractations politiques pour la formation du nouveau gouvernement.

Pour Me Patrick Pindu-di-Lusanga, Coordonnateur national de la FENAPHACO, les PVH ont constaté la bonne volonté du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui ne cesse d'insister dans ses différents discours depuis 2019, sur la représentativité des PVH au sein des institutions du pays. Malheureusement poursuit-il, dans toutes les nominations qui sont faites par le président de la république, les PVH sont toujours exclues, hormis la présence de Mme Irène Esambo, ministre Délégué près des Affaires Sociales, Ac-

tions Humanitaires et Solidarité Nationale chargé des personnes vivants



avec handicap et autres personnes vulnérables dans le gouvernement sortant.

En dehors de cela, les PVH ne se retrouvent nulle part ailleurs, même pas dans des cabinets politiques (Présidence, Assemblée nationale, Sénat, ministères, gouvernorats de province...). Pourtant, elles sont pétries des connaissances et des qualités.

Parlant des compétences des PVH, Me Pindu rappelle que Mme Anastasie Mansanga, est professeure ordinaire et recteur de l'UPN, après

avoir été pendant longtemps, recteur de l'Université président Kasa-Vubu à Boma ; prof Nzege Aliazambina, fut ministre de l'Enseignement primaire et secondaire pendant plus d'une dizaine d'années ; M. Bakaly Sembe, fut ancien PDG de la SNEL (Société nationale d'électricité) et ancien ministre de l'Energie ; M. Jean-Claude Masangu, fut ancien gouverneur de la Banque centrale du Congo (BCC) pendant 16 ans...

Aujourd'hui, à l'aube de la formation du nouveau gouvernement, Me Pindu regrette que même l'informateur n'ait pas encore reçu les organisations des PVH. Ce qui va à l'encontre des engagements internationaux, nationaux et régionaux pris par la RDC par rapport à la question de la promotion et protection des droits des PVH. " Nous continuons à déplorer cette situation. C'est pourquoi, à travers cette tribune d'expression libre des PVH de la ville-province de Kinshasa, jeunes, femmes et autres catégories du handicap, nous avons dénoncé cette situation ", a expliqué Me Pindu, avant

de demander au président de la république, de réserver ne fut-ce que 5% de quota aux PVH dans le prochain gouvernement et de garder le ministère des PVH, en le rattachant plutôt auprès du président de la république ou du Premier ministre, chef du gouvernement. Outre ce ministère, les PVH souhaitent également avoir un ministère et un vice-ministère dirigés par elles-mêmes.

**Respecter les engagements et les textes**

Tout compte fait, les PVH demandent au président de la république, le respect de l'art. 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui impose aux Etats l'ayant ratifié, la participation politique des PVH ; l'art. 21 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, qui impose à tous les Etats africains, de pouvoir faire participer les PVH à la vie politique et publique ; l'art. 32 de la Loi type africaine sur le handicap, qui demande aux Etats de pouvoir faire participer d'une manière obligatoire en Afrique, les PVH au sein des institutions de prise des décisions au niveau national, provincial et local ; l'art. 49 de la Constitution de la RDC à son alinéa 2, qui stipule : " l'Etat doit promouvoir la présence des PVH au sein des institutions nationales, provinciales et locales " ainsi que l'art. 43 de la Loi Organique portant promotion et protection des droits des PVH en RDC qui stipule : " A compétence égale, la personne vivant handicapé, bénéficie de la discrimination positive dans l'administration publique ainsi que dans le secteur privé. La représentativité de la personne vivant avec handicap est obligatoire, notamment au moment de recrutement, avancement en grade, constitution des équipes gouvernementales au niveau national, provincial et local, compétition des missions de service globale ".

Tout en félicitant la Cour constitutionnelle qui n'a pas invalidé la personne vivant handicapé comme en 2019, les PVH lancent un appel pressant à l'informateur nommé par le chef de l'Etat pour dénicher la majorité, de pouvoir recevoir leur Coordonnateur national, Me Pindu Patrick en sa qualité de défenseur attitré des droits des PVH en RDC, dans la sous-région de l'Afrique centrale et en Afrique, afin de lui présenter la très bonne vision sur la personne vivant avec handicap, pour qu'il y ait une amélioration sur cette question, afin que les PVH puissent bénéficier de tous avantages et jouir de tous leurs droits humains qui leur sont reconnus.

Notons que cette activité a été organisée par le coordonnateur provincial de la FENAPHACO/Kinshasa, M. Mayele Maku Jean, en collaboration avec le Réseau provincial des associations des femmes vivant avec handicap de la ville de Kinshasa pilotée par Mme Hortense Ikobonga ainsi que le Réseau provincial des associations des jeunes vivant avec handicap de la ville de Kinshasa, représentée par sa vice-présidente Mme Myriam Aziza Kayembe avec le concours financier de NED (National Endowment for Democracy).

José Wakadila

**Seul député national PVH élu dans le territoire de Kungu dans le Sud-Ubangi**

**L'honorable Aimé Emela reçu par le coordonnateur national de la FENAPHACO**

Le Coordonnateur national de la FENAPHACO (Fédération nationale des associations des personnes



L'honorable Aimé Emela (2ème à partir de la droite) au bureau de la FENAPHACO

reconnu Me Pindu.

Me Pindu a saisi l'occasion pour féliciter vivement ce député élu et remercier toutes les personnes vivant avec handicap du territoire de Kungu pour le soutien qu'ils ont apporté à ce dernier. Il a également été question de la situation des PVH en République démocratique du Congo, laquelle n'est pas reluisante, pour la simple raison que cette catégorie des personnes continue de vivre dans la mendicité la plus extrême. " Comme nous venons d'avoir un élu PVH, on pourra cette fois-ci, bien contrôler le gouvernement de la république à travers tous les ministères, par rapport à la question des personnes vivant handicapé, pour la simple raison que cette question est transversale et multisectorielle. Nous lui avons également confié la charge de pouvoir présenter une proposition de loi portant sur la ratification et l'adhésion de la RDC au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, lequel protocole n'a jamais été ratifié par la RDC ", explique Me Pindu.

D'autre part, l'honorable Aimé Emela a aussi reçu la charge de déposer une proposition de loi portant sur la signature par la RDC, de la Loi type africaine sur le handicap et de jouer de son influence pour qu'au niveau de la RDC, que l'on puisse mettre en place, un mécanisme national de suivi et de la mise en œuvre de la Résolution 2475 des Nations Unies,

portant sur la protection des personnes handicapées dans les conflits armés, dans les crises humanitaires et les catastrophes naturelles. Le député Aimé Emela a également reçu mission de pouvoir interpellier les membres du prochain gouvernement, afin que le phénomène mendicité des personnes vivant avec handicap dans les grades de la capitale, puisse disparaître.

Le coordonnateur national de la FENAPHACO a profité de cette circonstance, pour remettre à l'honorable Aimé Emela, les exemplaires de la Convention des Nations Unies, relative aux droits des personnes handicapées ; les exemplaires du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique ; les exemplaires de la Loi type sur le handicap ainsi que ceux de la Loi organique portant promotion et promotion des droits des personnes vivant handicapé.

Au finish, la FENAPHACO à travers son Coordonnateur national Me Pindu, souhaite voir une personne vivant avec handicap siéger au sein du bureau de l'Assemblée nationale, en la personne de l'honorable Aimé Emela. A défaut de siéger dans le bureau, les acteurs politiques doivent tout faire pour que ce député PVH préside aux destinées de l'unes des commissions de la chambre basse du parlement.

A noter que l'honorable Aimé Emela est le seul député national PVH qui va siéger à l'Assemblée nationale. Il a été élu dans la circonscription électorale de Kungu dans la province du Sud-Ubangi, sur la liste Mouvement de libération du Congo (MLC).

## Niger : le CNSP dénonce l'accord militaire de 2012 avec les États-Unis

Le Niger a dénoncé, samedi 16 mars dans la soirée " avec effet immédiat ", l'accord de coopération

dante et la menace de représailles " des Américains. De quoi " saper les relations " et " miner la confiance en-

représailles de Niamey.

Mais il y a d'autres raisons dans cette rupture. Une source au ministère de la Sécurité, à Niamey, explique aussi cette décision par une " non-coopération " des USA sur le terrain en matière de lutte contre le terrorisme.

" Il y a environ un millier de soldats américains chez nous, au Niger. Ils ont des drones et autres appareils sophistiqués. Ils refusent de partager des informations avec nous sur les mouvements des terroristes. Trop c'est trop ! " explique cette même source au ministère de la Sécurité.

Le porte-parole du département d'État américain, Matthew Miller, a fait savoir sur X (ex-Twitter) que Washington avait pris connaissance du communiqué du CNSP et qu'il faisait suite à des " discussions franches [...] sur nos préoccupations " concernant la " trajectoire " de la junte. Les États-Unis sont toujours en contact avec la junte et fourniront de nouvelles informations " si nécessaire ", a-t-il ajouté.

### Faut-il envisager un retrait rapide

Le problème s'est posé après l'annonce de la rupture Niamey/Paris sur

le plan de la coopération militaire. Aujourd'hui, pour Niamey, il est clair que la présence américaine va poser problème. Les États-Unis comptent quelque 1 100 soldats engagés dans la lutte anti-jihadiste dans le pays et disposent d'une importante base de drones à Agadez, dans le nord du Niger. " Si nous fixons une date pour leur départ, nous nous engageons à ce que tout se passe sans fracas ", explique une autre source nigérienne.

### Quelles conséquences pour le Niger et les États-Unis ?

Pour les Américains, c'est un coup dur. Ils perdraient une position stratégique. Sur le continent, se trouve leur deuxième grande base militaire, derrière celle de Djibouti.

Conséquences Pour le Niger ? Politiquement, il faut craindre que Washington tienne un discours plus dur sur la nécessité d'un retour rapide des civils au pouvoir. Mais en attendant, les Russes pourraient taper un peu plus à la porte du Niger et les Iraniens qui aident actuellement Niamey à notamment résoudre sa crise énergétique, pourraient avoir d'autres ambitions.

RFI / LRP



Cette capture d'écran vidéo de l'ORTN - Télé Sahel le 31 juillet 2023 montre le colonel-major Amadou Abdramane lisant une déclaration à la télévision nationale. © AFP -

militaire avec les États-Unis. Un accord signé en 2012, alors que les Américains disposent aujourd'hui d'environ un millier de soldats dans le pays, ainsi que d'une importante base de drones à Agadez. À la télévision nationale, le porte-parole du gouvernement a jugé cette coopération " injuste " et " ne répondant pas aux attentes ".

Selon le colonel-major Amadou Abdramane, l'accord de coopération serait " une simple note verbale ", " unilatéralement imposée " par Washington. Le document contraindrait le Niger à payer ses factures liées aux taxes des avions américains, ce qui coûterait plusieurs milliards, selon le porte-parole. Niamey se plaint également de n'avoir aucune information sur les opérations américaines, tout en ignorant leurs effectifs et matériels déployés. " Cet accord est, non seulement, profondément injuste dans son fond, mais également ne correspond pas aux aspirations et aux intérêts du peuple ".

Ainsi, le membre du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) a jugé que " la présence américaine sur le territoire du Niger est illégale et viole toutes les règles constitutionnelles et démocratiques ". Cette décision fait suite à la visite, entre mardi 12 et jeudi 14 mars, d'une délégation américaine de haut niveau à Niamey. Une rencontre " sans respect des usages diplomatiques " et " imposée ", selon Amadou Abdramane.

Les échanges auraient porté sur la transition en cours et le choix des partenaires étrangers. D'après le colonel-major, les Américains auraient accusé Niamey d'avoir signé des accords secrets, que ce soit dans le domaine militaire avec la Russie, ou sur l'uranium avec l'Iran. Le porte-parole a rappelé que les partenariats avec Moscou ou l'Iran respectaient le droit international, alors que, selon lui, des avions américains survolent illégalement le Niger depuis plusieurs semaines. Le colonel-major a ainsi dénoncé une " attitude condescen-

tre nos gouvernements ", a-t-il dit.

Amadou Abdramane a rappelé que ces partenariats étrangers respectaient le droit international. " Le gouvernement du Niger regrette la volonté de dénier au peuple nigérien souverain le droit de choisir ses partenaires alors que même que les États-Unis ont décidé unilatéralement de suspendre toute coopération entre nos deux pays ". La décision de ce samedi 16 mars sonne ainsi comme une mesure de

## Zambie: l'agriculture dévastée par la sécheresse, le pays appelle à l'aide

Après les inondations l'année dernière, la sécheresse ravage les champs agricoles depuis des semai-

la Zambie, il n'a pas plu depuis le mois de janvier. Et là où il a plu, l'eau est arrivée sous forme de tempêtes

argent pour acheter les semences, les fertilisants, payer la main d'œuvre... Et les plants de maïs sont morts. Tout leur investissement est donc perdu. "



Un champ où l'on pratique l'agriculture de conservation en Zambie. (illustration) RFI/Jean-Baptiste SOUROU

nes en Zambie, alors que le pays d'Afrique australe est censé être en période humide jusqu'en avril. D'après le président Hakainde Hichilema, qui a déclaré fin février une " catastrophe nationale ", plus d'un million de familles sont affectées. La moitié des récoltes de maïs, céréale au centre du système agricole zambien et à la base de l'alimentation locale, a été détruite par le manque de pluie.

Dans trois quarts des districts de

violentes qui ont détruit les récoltes. Voilà la situation que décrit, depuis Lusaka, le directeur adjoint de l'ONG Care en Zambie, Chris Mzembé. Ainsi, beaucoup de fermiers, en particulier les plus petits, ont perdu toute leur mise : " Les fermiers économisent jusqu'à la saison des pluies dans l'espoir de faire pousser leur propre nourriture et d'en vendre les excédents pour avoir des revenus ensuite. Aujourd'hui, ils ont dépensé tout leur

Depuis plusieurs mois, les prix de certains aliments ont augmenté et la monnaie locale est instable. Alors, la baisse des rendements du maïs, une céréale au cœur du système agricole zambien, provoque un vent de panique, explique Chris Mzembé :

" C'est la panique, et à cause de la panique généralisée, on voit des individus et des entreprises qui commencent à retenir des biens, car ils anticipent qu'ils pourront vendre plus cher demain. Cela peut aggraver la crise et favoriser encore plus la hausse des prix. "

Face à cette crise agricole, le gouvernement zambien a demandé l'assistance internationale. Il entend favoriser l'importation de matériel d'irrigation.

RFI/LRP

## RDC: des progrès réalisés dans la stabilisation de la FECOFA, présentés à Félix Tshisekedi

Le secrétaire général de la Confédération africaine de football (CAF), Véron Mosengo Omba, en séjour à Kinshasa, a fait part au président Félix Antoine Tshisekedi, des progrès réalisés dans la stabilisation de la Fédération congolaise de football association (Fecofa), a-t-on appris, vendredi d'un communiqué de la CAF.

" Son Excellence, le président Félix Tshisekedi est un fervent supporteur de football et nous le remercions de nous avoir reçus. Nous avons discuté d'un certain nombre de sujets, notamment des progrès réalisés dans la stabilisation de la Fédération congolaise de football association et d'autres questions relatives au développement du football en République démocratique du Congo ", a-t-on lu dans le communiqué.

C'est depuis bientôt une année que

la Fecofa fonctionne avec un comité de normalisation (Conor) mis en place



Le secrétaire général de la CAF, Véron Mosengo Omba reçu par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo

par la Fifa et la Caf, avec comme principale mission de doter cet organe technique du football congolais d'un comité exécutif issu des élections

crédibles et transparentes.

Pour rappel, installé au mois d'avril

des élections, le processus sera suspendu par la Caf qui y avait trouvé beaucoup d'irrégularités. Quelques mois après, des avancées significatives ont été réalisées tout droit vers les élections.

Par ailleurs, le président Tshisekedi a profité de cet échange pour féliciter la Caf, à travers son président Dr Patrice Motsepe, pour la bonne organisation de la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des nations en début de cette année en Côte d'Ivoire. C'est dans ce sens que Félix Tshisekedi a exprimé son engagement une fois de plus à travailler en étroite collaboration avec les autorités sportives afin de promouvoir le développement du pays et du continent.

ACP/ LRP

2023, le comité avait tout au plus six mois, c'est-à-dire jusqu'au mois de novembre 2023 pour organiser ces élections. Mais à quelques semaines

## Classement Fifa féminin: la RDC classée 14ème en Afrique, 106ème dans le monde

Les Léopards dames de la République Démocratique du Congo ont été classées 14ème en Afrique et

d'Ivoire, la Tunisie, le Mali, la Guinée-Equatoriale, le Sénégal, l'Algérie, l'Egypte, la RD Congo, le Congo, le



106ème dans le monde, au tout premier classement de l'année 2024 des sélectionnées féminines publié vendredi 15 mars, dans le site officiel de la Fédération internationale de football association (Fifa).

Au niveau africain, ce sont les Super Falcons du Nigeria qui occupent la première place, alors que dans le monde, elles sont 34ème. Le Nigeria est suivi par les championnes d'Afrique en titre, les Banyanya Banyanya d'Afrique du Sud, qui dans le monde sont à la 51ème place. Ensuite, le Maroc (58ème dans le monde), le Ghana (64ème dans le monde), et la Zambie (65ème dans le monde). Au niveau mondial, c'est l'Espagne qui domine le football féminin occupant de la plus belle manière, la première place.

Ainsi, le top 20 africain se présente de la manière suivante : le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Maroc, le Ghana, la Zambie, le Cameroun, la Côte

Togo, l'Ethiopie, la Namibie, le Zimbabwe et la Gambie.

### La RDC qualifiée pour la prochaine CAN

Au mois de décembre dernier, l'équipe nationale de football féminin de la RDC a arraché sa qualification pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, Maroc 2024, en éliminant la Guinée Equatoriale au quatrième et dernier tour des éliminatoires. Le coach Papy Kimoto et ses filles avaient battu les Nzalang Nacional de la Guinée Equatoriale, le 5 décembre à Kinshasa, 2-1, après avoir imposé à ces dernières un match nul (1-1), une semaine auparavant à Malabo. Et depuis leur qualification, les coéquipières du capitaine de l'équipe, Fideline Noyi n'attendent plus qu'elles sont fixées sur les dates de cette phase finale prévue au Maroc.

ACP/LRP

## Play-off 29ème Linafoot : Mazembe s'offre Don Bosco, Maniema Union retrouve le goût de la victoire face à Lubumbashi Sport

Le Tout Puissant Mazembe a battu le Cercle Sportif Don Bosco, le dimanche 17 mars 2024, dans son stade de Kamalondo à Lubumbashi, à l'occasion de la quatrième journée de la phase de play-off de la 29e édition du championnat de la Ligue nationale de Football, Ligue 1.

Les Corbeaux se sont imposés face aux Salésiens sur un score étriqué de 1-0, grâce à un but inscrit par Patient Mwamba depuis la 16e minute de jeu.

Malgré de nombreuses occasions, les Corbeaux n'ont pas pu concrétiser toutes les actions créées tout au long de cette rencontre.

" Il y a des choses à redire dans le contenu de ce match. Il y a eu beaucoup de maladresses et manque de concentration pour mes joueurs. Ce que j'ai vu n'est pas bon... Certes, c'était un mauvais jour, car ils ont tout tenté ", a analysé Lamine Ndiaye à la fin de la rencontre.

Grâce à cette courte victoire, les hommes de Lamine Ndiaye confortent leur position de leader au classement partiel de cette phase décisive du championnat avec désormais 10 points en 4 sorties.

L'on note que le rythme des matchs du TPM en ce mois de mars est tout

simplement impitoyable. Dimanche 17 mars, les Corbeaux ont disputé un 5ème match en moins de deux semaines.

Juste après ce match face aux Salésiens, le TP Mazembe aura près de deux semaines pour préparer le quart de finale de la Ligue des Champions contre Petro Atlético de Luanda. L'occasion pour souffler et récupérer.

De son côté, Don Bosco reste bon dernier du classement avec un petit point.

Dans l'autre match du jour, aussi comptant pour la quatrième journée, livré au Complexe Omnisports Frédéric Kibasa Maliba de la Commune de Kenya, Maniema Union a retrouvé le goût de la victoire devant Lubumbashi Sport, après la défaite face à Mazembe lors de la précédente journée.

Les Kambelebele de Kindu ont dominé les Kamikazes de Lubumbashi (0-2) sur des buts de Rodrigue Kitwa (38?) et Patty Ilunga (51?).

L'équipe de Kindu conserve ainsi sa deuxième position au classement avec 9 points en 4 matchs joués. En revanche, Lubumbashi Sport reste à 3 points pour le même nombre de matchs disputés.

LRP

## Niger revokes military accord with US

Niger's ruling junta has revoked with immediate effect a military accord that allows military personnel and civilian staff from the U.S. Department of Defense on its soil, junta spokesperson Colonel Amadou Abdramane said on Saturday.

The decision follows a visit by U.S. officials this week which was led by Assistant Secretary of State for African Affairs Molly Phee and included General Michael Langley, commander of the U.S. Africa Command.

Abdramane, speaking on television in the West African nation, said the U.S. delegation did not follow diplomatic protocol, and that Niger was not informed about the composition of the delegation, the date of its arrival or the agenda.

He added that the discussions were around the current military transition in Niger, military cooperation between the two countries and Niger's choice of partners in the fight against militants linked to al Qaeda and Islamic State.

A U.S. official, speaking on the condition anonymity, said senior U.S. officials had "frank discussions" in Niamey earlier this week about the trajectory of Niger's ruling military

council - known as the CNSP. "We are in touch with the CNSP

them fight against terrorism," Abdramane said.



The last French soldiers in Niger boarding a French military plane to leave for good, in Niamey, on 22 December 2023. AFP - BOUREIMA HAMA

and will provide further updates as warranted," the official added.

Since seizing power in July last year, the Niger junta, like the military rulers in neighbouring Mali and Burkina Faso, have kicked out French and other European forces, and turned to Russia for support.

"Niger regrets the intention of the American delegation to deny the sovereign Nigerien people the right to choose their partners and types of partnerships capable of truly helping

"Also, the government of Niger forcefully denounces the condescending attitude accompanied by the threat of retaliation from the head of the American delegation towards the Nigerien government and people," he added.

There were about 1,100 U.S. troops in Niger as of last year, where the U.S. military operates out of two bases, including a drone base known as Air Base 201, built near Agadez in central Niger at a cost of more than \$100

million.

Since 2018 the base has been used to target Islamic State militants and Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimeen, an al Qaeda affiliate, in the Sahel region.

Abdramane said the status and presence of U.S. troops in Niger was illegal and violated constitutional and democratic rules because, according to the spokesperson, it was unilaterally imposed on the African nation in 2012.

He said Niger was not aware of the number of U.S. civilian and military personnel on its soil or the amount of equipment deployed and, according to the agreement, the U.S. military had no obligation to respond to any request for help against militants.

"In light of all the above, the government of Niger, revokes with immediate effect the agreement concerning the status of United States military personnel and civilian employees of the American Department of Defense on the territory of the Republic of Niger," Abdramane said.

Reuters/LRP

## Senegal's Sonko takes election campaign to the south

Senegal's charismatic opposition leader Ousmane Sonko and his coalition's presidential candidate flew to the south of the country Saturday, pressing on with their election campaign less than two weeks before the vote.

Sonko and his ally Bassirou Diomaye Faye were greeted by hundreds of supporters after they flew into the coastal resort of Cap Skirring in the Casamance region.

Sonko has endorsed Faye as his coalition's candidate for the 24 March election after he was barred from running himself.

The two political allies travelled from the airport in a black 4x4 vehicle with tinted windows, as the crowd shouted: "Diomaye, president!"

Faye wearing a traditional white boubou, or flowing wide-sleeved robe, was the first to appear, followed by Sonko in a pale green shirt and cap.

Both raised their hands to salute the crowd of mainly young people.

### Sonko will 'bring change'

"We are going to win in the first round, I'm sure of it," one supporter, 26-year-old Malang Sane told AFP, echoing the prediction made by Sonko the previous night in Dakar.

"We have come to welcome our leader (Sonko) who has just got out of prison and is going to bring change," 29-year-old teacher Ibou Diatta told

AFP.

"Senegal is like a new car that hasn't been used, and Ousmane Sonko is going to get it running," he added.

Faye sat up front and Sonko behind him as their convoy headed to the Casamance regional capital of Ziguinchor, some 80 kilometres away.

Sonko served as mayor there and

Faye was imprisoned in April 2023, charged with contempt of court, defamation and acts likely to compromise public peace after posting a message critical of the justice system.

Sonko had been vocal in denouncing what he says is government corruption and maintains there was a conspiracy to keep him out of the 2024 election.



Opposition leader Ousmane Sonko and Presidential candidate for the Diomaye coalition Bassirou Diomaye Faye attend campaign event in Cap Skirring, Senegal on 16 March 2024. AFP - MUHAMADOU BITTAYE

this region is his political stronghold.

The two men were only released late on Thursday evening, to the acclaim of hundreds of their supporters in Dakar.

Sonko was jailed at the end of last July on a string of charges, including provoking insurrection, conspiracy with terrorist groups and endangering state security.

But he says he is fully behind the less charismatic and less popular Diomaye Faye.

### Ba denounces opposition

Former prime minister Amadou Ba meanwhile, the presidential camp's candidate in the election, denounced Sonko's "slandrous" attack on him the previous evening.

Ba stepped down from his post to campaign for the presidency under the banner of Macky Sall's party.

"If he is elected, he will be the president of foreign countries," Sonko had said of Ba, accusing him of having covered up corruption.

A statement from Sonko's team said Ba had "devoted an entire press conference to tasteless defamation and slander".

Ba is currently campaigning in the north of the country.

President Sall himself has already served two terms and is not running again. His mandate as president runs out on 2 April.

It was he who proposed the amnesty law that allowed for the release of Sonko and Diomaye Faye, in a bid to ease political tensions.

But it was his last-minute decision in February to defer the presidential vote due later that month and try and push it back to December that sparked the latest crisis.

His decision sparked clashes that left four dead.

The Constitutional Council stepped in, forcing him to reset the date to 24 March.

For some analysts, opposition figures such as Sonko and Diomaye Faye have emerged stronger from their long political struggle with Sall's administration.

AFP/LRP

Levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en RDC

## La majorité de Congolais d'accord ?

"En vue de débarrasser l'Armée de notre pays des traîtres d'une part et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme urbain entraînant mort d'hommes d'autre part, le gouvernement de la République a décidé, lors de la 124<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres du 9 février 2024, de la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort", écrit la ministre d'État chargée de la Justice, Rose Mutombo Kiese, dans une note circulaire adressée au président de la Cour constitutionnelle et président du Conseil supérieur de la magistrature, au premier président de la Cour de cassation, au procureur général près la Cour de cassation, au premier président de la haute Cour militaire et à l'auditeur général des FARDC.

"Ainsi, en exécution de cette décision, la peine de mort, consécutive à une condamnation judiciaire irrévocable intervenue en temps de guerre sous l'état de siège ou d'urgence, à l'occasion d'une opération de Police tendant au maintien ou au rétablissement de l'ordre public ou encore pendant toute autre circonstance exceptionnelle, sera exécutée", annonce la ministre.

Sont précisément visées, les infractions de : "association des malfaiteurs, trahison, espionnage, participation à des bandes armées, participation à un mouvement insurrectionnel, crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, désertion à l'ennemi, lâcheté, complot militaire, rébellion ayant occasionné la mort de l'autorité contre laquelle les actes de rébellion sont dirigés, rébellion, refus d'obéissance, refus d'obéissance de marcher contre l'ennemi, violation de consignes en présence de l'ennemi ou d'une bande armée; abstention volontaire par un commandant d'unité de remplir une mission relative à des opérations de guerre dont il a été chargé".

À cette liste s'ajoutent aussi "abandon de poste ou violation de consigne, abandon de poste en présence de l'ennemi ou bande armée, trahison en temps de guerre; espionnage; sabotage commis dans le but de servir les intérêts d'une puissance étrangère, participation à un mouvement insurrectionnel lorsque les insurgés sont porteurs d'armes, participation à un mouvement insurrectionnel en s'emparant d'armes, des munitions, des substances explosives ou en procurant aux insurgés des armes, munitions ou des substances explosives ou dangereuses, direction, organisation et commandement d'un mouvement insurrectionnel, acte de terrorisme ayant entraîné mort d'homme, enrôlement par l'ennemi ou ses agents, vol, détournement et destruction méchante".

D'après la garde des sceaux, la levée du moratoire se justifie par le

fait qu'il "était aux yeux de tous ces infracteurs comme un gage à l'impu-



nité car, même lorsqu'ils ont été condamnés de manière irrévocable à la peine capitale, ils étaient assurés que cette peine ne serait jamais exécutée à leur endroit".

Bien que toujours prononcée par les juridictions congolaises, la peine de mort n'est plus exécutée depuis 21 ans (2003) en raison d'un moratoire décrété par le gouvernement.

### Vives réactions contradictoires

Même si certains parlent d'un recul sur les droits de l'homme au pays, plusieurs Congolais sont d'accord de cette décision et n'attendent que sa mise en application en tenant compte des auteurs intellectuels et complices dans la chaîne de trahison, mais également de l'étendre aux criminels économiques. Car souvent, c'est des raisons économiques que beaucoup trahissent leur pays, la RDC.

Cette position est soutenue par bon nombre des Congolais lambda, fatigués de souffrir, et d'autres de perdre les leurs, et d'autres encore se sentant humiliés dans leur propre pays à cause de la trahison des tireurs des ficelles.

### " Un pas en arrière "

Si beaucoup enthousiasment, d'autres Congolais estiment que la levée du moratoire sur la peine de mort est " un pas en arrière ". C'est le cas de l'Archevêque métropolitain de Kinshasa.

Fridolin Cardinal Ambongo estime que la RDC a fait un pas en arrière avec la levée du moratoire sur la peine de mort concernant certains chefs d'accusations.

" C'est un pas en arrière, je ne trouve pas qu'un gouvernement vraiment responsable puisse lever une telle option pour punir des gens qu'on appellerait des traîtres. Quand je prends la réalité de chez nous au Congo, les grands traîtres à la patrie se sont justement ceux qui sont au pouvoir, dès lors qu'ils ne servent pas l'intérêt du peuple, mais ce sont eux qu'on doit commencer à considérer comme des traîtres parce qu'ils n'assument pas le rôle pour lequel ils ont reçu les charges, c'est-à-dire, service à la population ", a dit le Cardinal

Fridolin Ambongo, dans un entretien sur la télévision catholique, KTO

Et d'ajouter : " Je ne souhaiterais pas qu'on profite d'une notion floue des traîtres pour des règlements des comptes sur le plan politique ".

Rappelons qu'en RDC, la peine de mort sera désormais exécutée après toute condamnation judiciaire concernant les griefs ci-après : association des malfaiteurs, trahison, espionnage, participation à des bandes armées, participation à un mouvement insurrectionnel, crime contre l'humanité, complot militaire, rébellion, etc.

Alors que présentée par le gouvernement comme une décision devant débarrasser l'armée des traîtres d'une part et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme urbain entraînant mort d'hommes, cette mesure est loin d'avoir l'adhésion de certains congolais.

Au pays, cette décision du gouvernement a créé une controverse au sein de l'opinion. Certains Congolais pensent que le gouvernement y est allé trop vite. Pour eux, le gouvernement congolais devrait en premier lieu prioriser la réforme du système judiciaire pour garantir des procès équitables et lutter efficacement contre la corruption.

Cela pourrait éviter que la justice, dans sa configuration actuelle, puisse condamner des personnes innocentes jusqu'à entraîner leurs exécutions.

" Rétablir la peine de mort en RDC soulève des préoccupations éthiques et pratiques importantes. La peine de mort est une mesure irréversible et son application dans un système judiciaire défaillant, marqué par l'incompétence des juges et la corruption, peut entraîner des injustices graves ", prévient Jean Marc Kabunda, acteur politique en RDC.

Pour lui, des alternatives à la peine de mort, telles que des peines de réclusion à perpétuité, peuvent être envisagées dans ces circonstances pour assurer une justice plus juste et humaine.

Mérite Manda, lui craint qu'une telle pratique ne serve de moyen à certaines autorités pour régler les comptes à leurs opposants.

" Dans un pays où la justice est très mal administrée, la peine de mort peut sévir à un règlement des comptes ", écrit Mérite Manda sur son compte

Twitter.

Le mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) parle quant à lui, d'une décision anticonstitutionnelle. Pour la LUCHA, la justice congolaise mérite des réformes profondes et non pas des mesures " cosmétiques ". Elle appelle à l'intervention du Président de la République pour qu'une telle mesure ne soit pas appliquée dans un pays où le système judiciaire est " défectueux ".

" En plus d'être anticonstitutionnelle, la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en RDC ouvre un couloir à des exécutions sommaires dans ce pays où le fonctionnement défectueux de la justice est reconnu par tous, y compris le magistrat suprême lui-même. Nous nous opposons à toute levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en RDC et appelons le Président de la République à se ressaisir. Les problèmes structurels et fonctionnels de notre armée et de notre justice méritent des réformes profondes, pas des mesures cosmétiques ", soutient la Lucha RDC.

Cette réflexion est partagée par Marc Kasongo, qui regrette que la levée du moratoire sur l'exécution de la peine capitale soit considérée comme solution au retour de la paix.

" Il est très triste de réaliser que, pour les décideurs congolais, la levée du moratoire sur la peine de mort soit vue comme la solution à l'échec de la résolution de la guerre à l'Est. C'est souvent après exécution que l'on se rend compte qu'on a tué un innocent..! ", prévient-il.

Il faut dire que depuis deux ans, la RDC fait face à une offensive des rebelles du M23, qui se sont emparés de larges pans de la province du Nord-Kivu (Est). La déroute de l'armée congolaise et de ses milices supplétives face à la progression du M23 a attisé chez les autorités des soupçons d'infiltration des forces de sécurité.

De nombreux militaires, y compris des officiers supérieurs des Forces armées de la RDC (FARDC), mais également des députés, des sénateurs et des personnalités du monde économique dans l'est de la RDC ont été arrêtés et accusés de complicité avec l'ennemi.

Pour la ministre de la Justice, ce moratoire était malheureusement aux yeux des infracteurs comme les " Kuluna " un gage à l'impunité. Le 5 février dernier, le Conseil supérieur de la Défense avait demandé à Félix Tshisekedi de lever le moratoire sur la peine capitale, en ce qui concerne les questions de trahison au sein des Forces de défense et de sécurité.

Une majorité des Congolais est d'accord de cette décision et n'attend que son exécution pour séparer le vrai de l'ivrai.